



## DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune des Taillades, légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Nicole GIRARD, Maire.

**PRESENTS** : Nicole GIRARD. Sonia HAQUET. Philippe GUILLOT. Michèle NOUGUIER. Jean-Louis DELPIANO. Bérengère LOISEL-MONTAGNE. Guy HONORAT. Michel LE FAOU. Dominique GIRAUD-LE FAOU. Marc CHABERT. Thomas BIDON. Amélie BERGER. Béatrice VELASCO. Pierre VOLTAIRE.

**EXCUSES** : Isabelle KIN (procuration donnée à Nicole GIRARD). Maxime DAUPHIN (procuration donnée à Sonia HAQUET). José TUR (procuration donnée à Béatrice VELASCO). Claudine PEUCH (procuration donnée à Thomas BIDON). Valérie BOUNIAS (procuration donnée à Guy HONORAT).

Secrétaire de séance Sonia HAQUET

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

-----

|  |                  |
|--|------------------|
| ➤ N°40-2023 : FINANCES : Autorisation de mandatement avant le vote du budget 2024 - Investissement   | <b>APPROUVEE</b> |
| ➤ N°41-2023 : FINANCES : Neutralisation des amortissements d'équipement  | <b>APPROUVEE</b> |
| ➤ N°42-2023 : FINANCES : Versement subvention exceptionnelle à l'association ICI   | <b>APPROUVEE</b> |
| ➤ N°43-2023 : RH : Attribution chèques-cartes cadeaux au personnel communal  | <b>APPROUVEE</b> |
| ➤ N°44-2023 : RH : Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2024                                       | <b>APPROUVEE</b> |
| ➤ N°45-2023 : Convention avec l'association « Cat'Pattes en Luberon »  | <b>APPROUVEE</b> |
| ➤ N°46-2023 : LMV : Approbation des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif | <b>APPROUVEE</b> |
| ➤ N°47-2023 : LMV : Approbation attribution de compensation définitive 2023  | <b>APPROUVEE</b> |